

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Pascale ANDRÉ, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents.

Madame Adeline PRENVEILLE est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 3 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

DCM 2017-06-01 Demande de subvention à la Région Bretagne pour un peigne à gazon

Le passage à zéro produits phytosanitaires oblige à repenser la manière d'entretenir les espaces verts de la commune. Une solution est l'utilisation d'un peigne à gazon, dont le prix d'achat est de 3 950 € HT.

Il s'agit d'un appareil simple, qui griffonne la surface du sol pour déraciner les mauvaises herbes. Une démonstration a été effectuée au stade de foot. Ce matériel complète l'utilisation du désherbeur thermique précédemment acquis.

Une subvention peut être obtenue auprès de la région Bretagne à hauteur de 40 % du prix de l'achat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'achat et la demande de subvention auprès de la Région Bretagne pour le peigne à gazon et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DCM 2017-06-02 Donation d'Yvonne RAGUENES

Madame Yvonne RAGUENES, décédée le 1er juillet 2017 sur la commune, a prévu dans son testament de léguer à la commune de Lanrivoaré la somme de 10 000 € pour entretenir sa tombe, la fleurir et organiser une messe à la Toussaint pour la durée de la concession, ainsi que pour l'entretien de l'église. Cette concession court actuellement jusqu'en 2033.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les doléances ainsi que la donation de Madame Yvonne RAGUENES et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document afférent à ce dossier.

Les membres du Conseil Municipal tiennent à noter le beau geste de Madame RAGUENES, native de Lanrivoaré, qui a fait porter sur son testament ses volontés après avoir appris que l'entretien de l'église et du cimetière étaient à la charge de la commune.

Point sur les lotissements communaux

Madame le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que les lots ont été proposés à la vente. Douze candidatures ont été reçues pour de la résidence principale pour douze lots disponibles.

L'évaluation financière des travaux de viabilisation est en cours avec la société URBATEAM, chargée du projet.

Le démarrage des travaux de viabilisation est prévu en fin du premier trimestre 2018.

DCM 2017-06-03 Convention SDEF pour les travaux du lotissement Les Lilas

Dans le cadre des travaux du lotissement Les Lilas, un projet de desserte BT, EP et FT est prévu. Une convention est proposée entre le SDEF et la commune de Lanrivoaré afin de convenir des travaux et du montant.

L'estimation des dépenses est de :

- Réseau B.T. : 16 330.24 € HT
 - Eclairage Public (GC) : 1 835.09 € HT
 - Eclairage Public (Matériel) : 6 694.97 € HT
 - Réseau téléphonique (génie civil) : 4 979.99 € HT
- Soit un total de 29 840.29 € H.T.

Le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 17 830.24 €
- Financement de la commune :
 - 0.00 € pour la basse tension
 - 1 835.09 € pour l'éclairage public
 - 5 194.97 € pour l'éclairage public
 - 5 975.99 € pour les télécommunications

Soit au total une participation de 13 006.05 € pour la commune.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réalisation des travaux ainsi que son plan de financement, accepte le versement d'une participation estimée à un montant de 13 006.05 € et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

DCM 2017-06-04 Convention SDEF pour les travaux du lotissement du Toulquer

Un projet de desserte BT, EP et FT est prévu au lotissement du Toulquer.

Une convention est proposée entre le SDEF et la commune de Lanrivoaré afin de convenir des travaux et du montant.

L'estimation des dépenses est de :

- Réseau B.T. : 6 130,01 € HT
 - Eclairage Public (GC) : 608,16 € HT
 - Eclairage Public (Matériel) : 3 071,86 € HT
 - Réseau téléphonique (génie civil) : 2 605,52 € HT
- Soit un total de 12 415,55 € H.T.

Le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 6 880,01 €
- Financement de la commune :
 - 0.00 € pour la basse tension
 - 608,16 € pour l'éclairage public (GC)
 - 2 321,86 € pour l'éclairage public (Matériel)
 - 3 126,62 € pour les télécommunications

Soit au total une participation de 6 056,64 € pour la commune.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est

désormais calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réalisation des travaux ainsi que son plan de financement, accepte le versement d'une participation estimée à un montant de 6 056.64 € et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

DCM 2017-06-05 Ermitage Saint Hervé

Les propriétaires de l'Ermitage St Hervé, M. et Mme PERROT ont fait une proposition de vente à la Commune.

Ce site archéologique correspond aux parcelles B37, B38 et B77, pour une surface de 1ha 53a 86ca (15 386 m²).

Le montant proposé est de 12 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'achat des parcelles au prix proposé et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Point sur la rentrée scolaire

Madame Anne QUEMENEUR, adjointe Enfance-Jeunesse, présente les effectifs de l'école pour l'année 2017-2018.

Pour cette rentrée 2017, l'école, sous la direction de Madame Cécile MUNOS, accueille 150 élèves répartis en sept classes comme suit :

- Classe de TPS/PS : Mme JUSTUM avec 24 élèves (6 TPS - 18 PS)
- Classe de MS/GS : Mme LE PAPE avec 25 élèves (17 MS - 8 GS)
- Classe de GS/CP : Mme LE BAGOUSSE et Mme MALABOUS avec 23 élèves (6 GS - 17 CP)
- Classe de CE1 : Mme MUNOS et Mme MALABOUS avec 19 élèves
- Classe de CE2/CM1 : Mme POISSON avec 20 élèves (8 CE2 - 12 CM1)
- Classe de CE2/CM1 : Mme ROINNE avec 20 élèves (8 CE2 - 12 CM1)
- Classe de CM2 : Mme BOSSARD avec 19 élèves

Les effectifs sont stables et la directrice est confiante sur l'avenir.

La municipalité sera partenaire financier des sorties piscine et voile.

La question des rythmes scolaires sera abordée en commission afin de réfléchir à la rentrée 2018 avec l'objectif d'améliorer le bien-être et l'intérêt des enfants. Cela permettra également d'envisager une révision des horaires de la garderie périscolaire.

Madame Anne QUEMENEUR précise qu'un bilan TAP est fait chaque année avec les agents.

DCM 2017-06-06 Convention RASED

Le RASED est un dispositif permettant le maintien ou le retour d'élèves dans un cursus ordinaire de scolarisation.

Cela se traduit par l'intervention à l'école de la psychologue scolaire et d'une éducatrice spécialisée.

Il convient de renouveler la convention avec la commune de Saint-Renan pour un an, en proposant une participation financière de 2 € par élève.

L'équipe enseignante est satisfaite du travail fourni. Cela répond à un besoin.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention ainsi que le montant de la subvention et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la nouvelle convention.

Point Travaux

- Aménagement de la route de Brélès

Cet aménagement prévoit la création d'un trottoir à partir de la sortie de la rue de la Gare jusqu'au bourg et sera bitumé. La pose de chicanes est en test afin de réduire la vitesse des automobilistes. Suite aux premières observations, la vitesse a baissé de 10km/h en moyenne.

- Haie du stade et sécurisation rue de la Montagne

La haie de sapin du stade ayant été retirée, il est prévu de planter une nouvelle haie sur le talus bordant le stade. Dans un souci de sécurisation des piétons, il est envisagé de réaliser un trottoir rue de la montagne, face au stade.

- Mise aux normes des trottoirs Kéramoign/ Le Toulquer

Les travaux sont en cours.

- La borne de recharge pour véhicules électriques est en fonction.
- Cimetière

Afin de garder un beau cimetière malgré le zéro phyto, il est prévu de rétrécir les allées et de semer du gazon pour faciliter l'entretien.

- Reprise de la chaussée Route de Milizac

Suite à un problème d'accumulation d'eau, un devis a été réalisé pour rabotter, puis reprendre la chaussée sur les 15 m² qui posent problème.

DCM 2017-06-07 Aide aux victimes de l'ouragan IRMA

À la suite du passage de l'ouragan IRMA, qui a frappé si douloureusement la population et entraîné des dégâts considérables, les communes sont appelées à témoigner leur solidarité aux habitants et apporter leur plein soutien à l'ensemble des élus des collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Il est proposé au Conseil Municipal de contribuer à l'appel aux dons.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour, une abstention (Madame Caroline BOURDIER-GARREC) et une voix contre (Madame Adeline PRENVEILLE), décide de contribuer à l'appel aux dons.

Suite à ce vote, Madame Adeline PRENVEILLE et Madame Caroline BOURDIER-GARREC ne prennent pas part à la suite des votes concernant cette aide financière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour, décide de verser cette aide à la Protection Civile.

Le montant de la contribution est soumis au vote du Conseil Municipal :

- 2 voix pour la somme de 1 500.00 €
- 11 voix pour la somme de 1 000.00€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, décide de verser une aide d'un montant de 1 000.00 € à la Protection Civile.

DCM 2017-06-08 DIA

Pour information, Madame Pascale ANDRE, Maire, fait savoir que la Commune n'a pas usé de son droit de préemption pour les parcelles suivantes proposées à la vente :

- Parcelle AC n°112, RUE DE LA GARE – Superficie 621 m²
- Parcelles AA n°39, 78 et 80, 2 PLACE DE L'ÉGLISE – Superficie 922 m²
- Parcelle AC n°90, 3 SQUARE DE LA ROCHE – Superficie 1 104 m²
- Parcelle AE n°85, 5 RUE DE TOULOU LERN – Superficie 643 m²
- Parcelle AD n°30, 4 ROUTE DE BRELES – Superficie 688 m²

Questions diverses

- Cimetière

Le règlement intérieur du cimetière étant obsolète, un groupe de travail mené par Pierre CABON va se charger de sa révision. Le groupe de travail est composé de Monsieur Pierre CABON, Monsieur Thierry BILCOT, Madame Monique CORNEN, Monsieur Jean-Luc KERGLONOU et Monsieur JEZEQUEL.

- Projet Mairie

Le permis de construire est en cours d'instruction. Le cahier des charges est en cours d'étude. Le marché devrait être lancé en octobre et retenu en décembre. La démolition est prévue en janvier/février 2018.

Un déménagement au presbytère est prévu le temps des travaux, cela permettant une continuité des services. Le coût de cette mise à disposition sera de 100 €/mois. Une convention sera établie.

Séance levée à 22h25.